

**DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL  
POUR LES JEUNES DE 15 A 20 ANS**

L'aide en faveur de l'acquisition du 1er équipement professionnel peut être attribuée aux jeunes de 15 à 20 ans résidant à Mandres-Les-Roses depuis au moins trois mois, effectuant une 1ère année d'une formation à visée professionnelle (CAP, CAPA, BEP, bac professionnel 3 ans...) ou d'un apprentissage, justifiés par une attestation de l'établissement fréquenté et le cas échéant d'un contrat avec un employeur.

La formation nécessite l'achat d'outillage, de vêtements ou d'équipements spécifiques.

L'aide est au maximum de 150€ et correspond à la dépense engagée

**JUSTIFICATIFS A FOURNIR**

**Attestation de l'Etablissement fréquenté et/ou contrat de l'employeur**

**Justificatif d'achat du matériel en lien avec le métier préparé**

**Livret de famille / Pièce d'identité**

**Justificatif de domicile de plus de 3 mois**

**Relevé d'identité bancaire**

**AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL**

**JEUNE CONCERNÉ**

NOM	PRÉNOM	AGE	TYPE DE FORMATION	DATE / DÉBUT DE FORMATION

ADRESSE - N° Tel :	
--------------------	--

**COMPOSITION DU FOYER**

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTÉ	SITUATION